



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 8 octobre 2024, à 19h30, au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements:

**Emplacement : 1290, chemin du Fleuve (lot 2 047 942)
Agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial en cour arrière afin d'aménager un logement supplémentaire.**

Nature et effet de la demande :

Permettre la construction de pentes de toit de 3/12, alors que l'article 3.4.9 du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements exige un toit ayant une pente minimale de 4/12.

Permettre la construction d'un logement supplémentaire d'une superficie de 91m² et occupant 32% de la superficie totale de plancher, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements stipule que la superficie maximale du logement supplémentaire est de 75 m² ou 60% de la superficie de l'étage sans toutefois excéder 30% de la superficie totale de plancher du bâtiment : la disposition la plus restrictive s'applique.

Permettre la construction d'un logement supplémentaire possédant deux accès extérieurs sur les façades latérales et arrière, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements stipule que le logement supplémentaire ne doit contenir qu'un seul accès direct extérieur, lequel doit être localisé sur les façades latérales ou arrière.

Toutes vos questions et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 20^e jour de septembre 2024.

Chantal Primeau, OMA
Greffier-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les demandes de dérogations mineures aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 20 septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de septembre 2024.

Chantal Primeau, OMA
Greffier-trésorière adjointe